

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### **Arrêté du 4 février 2010 portant nomination à la commission de thérapie génique et cellulaire auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASP1030051A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 1243-38 à R. 1243-46 et D. 5321-7 à D. 5321-12 ;  
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres de la commission de thérapie génique et cellulaire, pour une durée de trois ans :

1° En qualité de personnalités scientifiques choisies en raison de leurs compétences dans le domaine de la thérapie génique ou cellulaire dont une sur proposition du ministre de la défense et une sur proposition du président de l'Etablissement français du sang :

#### *Titulaires*

M. Dazey (Bernard) ;  
Mme Desbois-Perrin (Isabelle), sur proposition du président de l'Etablissement français du sang ;  
Mme Dosquet (Christine) ;  
Mme Dréno (Brigitte) ;  
M. Heymann (Dominique) ;  
M. Larghero (Jérôme) ;  
M. Lataillade (Jean-Jacques), sur proposition du ministre de la défense ;  
M. Marolleau (Jean-Pierre) ;  
M. Prugnaud (Jean-Louis) ;  
Mme Sabatier-Malaterre (Florence) ;  
M. Varet (Bruno).

#### *Suppléants*

Mme Richard-Pluchon (Marie-Jeanne) ;  
M. Bourin (Philippe), sur proposition du président de l'Etablissement français du sang ;  
Mme Norol (Françoise) ;  
Mme Damour (Odile) ;  
M. Olivero (Sylvain) ;  
M. Joussemet (Marcel) ;  
M. Martinaud (Christophe), sur proposition du ministre de la défense ;  
M. Maddens (Stéphane) ;  
M. Fabreguettes (Jean-Roch) ;  
M. Calmels (Boris) ;  
M. Milpied (Noël).

2° En qualité de représentants des associations d'usagers du système de santé ayant fait l'objet d'un agrément au niveau national en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique :

*Titulaire*

M. Malaterre (Jean-François).

*Suppléante*

Mme Rivière (Marianne).

Article 2

Est désigné président de la commission :

M. Prugnaud (Jean-Louis).

Sont désignés vice-présidents de la commission :

Premier vice-président : M. Joussemet (Marcel) ;

Deuxième vice-président : M. Calmels (Boris).

Article 3

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 4 février 2010.

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN